LA VALEUR D'APPLICABILITÉ DE QUELQUES THÉORIES LINGUISTIQUES, L'EXEMPLE DE L'ACCORD DU VERBE[1]

Résumé : *Lorsque la maitrise des emplois de l'accord du verbe avec le sujet pose problème, notamment, aux apprenants, (parfois même aux enseignants dans le processus de l'enseignement), la tendance à évaluer et à vouloir rénover la grammaire régissant ses règles d'application est si pertinente. Dès lors, le recours aux explications linguistiques permet de considérer ces difficultés sous un autre angle. Pour une fin didactique, cet article se veut la révélation des incohérences et des insuffisances des contenus grammaticaux en rapport avec ledit point de langue dans le but de mettre en exergue les possibilités d'apport et de contribution bénéfiques des contenus linguistiques aux discours grammaticaux traditionnels y afférent. Au moyen d'un nouveau principe d'analyse, la valeur d'applicabilité, il s'agira pour nous, dans un premier temps, d'établir la valeur d'applicabilité de trois théories linguistiques traitant de l'accord du verbe. Mais avant, nous passerons en revue les discours que proposent trois grammaires à propos de ce fait de langue connu pour ses difficultés d'application et d'apprentissage dans le français langue étrangère*[2]*. De cette nouvelle approche découleront une conception renouvelée de la grammaire ainsi que des outils de remédiation plus adéquats.*

Mots clés *: Accord du verbe, grammaire, linguistique, valeur d'applicabilité, didactique.*

THE VALUE OF APPLICABILITY OF SOME LANGUAGE THEORIES, THE EXAMPLE OF THE VERB AGREEMENT

Abstract: *When the mastery of the uses of the subject-verb agreement poses a problem, in particular, to the learners, (sometimes even to teachers in the teaching process), the tendency to evaluate and to want to renovate the grammar governing its rules of application is if relevant. Therefore, the use of linguistic explanations makes it possible to consider these difficulties from another angle. For a didactic purpose, this article is the revelation of the inconsistencies and inadequacies of the grammatical content related to the said language point in order to highlight the possibilities of beneficial contribution of the linguistic contents to the speeches to traditional grammar related to it. By means of a new principle of analysis, the value of applicability, it will be for us, as a first step, to establish the applicability value of three linguistic theories dealing with the agreement of the verb. But before, we will review the speeches that propose three grammars about this fact of language known for its difficulties of application and learning in French as a foreign language. From this new approach will result a renewed conception of grammar as well as more adequate remediation tools.*

Keywords: *Agreement of the verb, grammar, linguistics, value of applicability, didactic.*

Introduction

Dans les années 1930, la grammaire était considérée comme étant « une discipline qui constituait pour (nos grands-parents) l'un des piliers de l'enseignement des langues » (El

[1] Maha **Hamache** et Nabil **Sadi**, Université de Béjaïa
hamache.maha@yahoo.fr, sadinabil@hotmail.com

[2] *Désormais siglé FLE.*

BDD-A29290 © 2018 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 18:35:53 UTC)

Fitouri cité par Timuc : 2015). De nos jours, l'enseignement des langues étrangères a beaucoup changé, l'heure est au privilège de la communication. « Mais qu'elle entre par la grande porte ou qu'on la sorte par la fenêtre, la grammaire rode qu'on le veuille ou non autour de la classe de langue » (Cuq, 1996 : 5). Ainsi, malgré l'évolution qu'a connue la didactique des langues étrangères depuis les années 1980, il est difficile de croire en l'absence de la grammaire dans une classe de FLE. Celle-ci jouit d'une grande importance et constitue une composante linguistique essentielle dans le processus enseignement/apprentissage des langues. En effet, pour apprendre le français, l'apprenant se trouve dans l'obligation de pratiquer des activités grammaticales liées à des règles de grammaire qu'il a apprises. Ces notions grammaticales sont censées aider les apprenants d'abord à écrire correctement et produire dans cette langue, ensuite et à long terme, à comprendre et à communiquer dans cette même langue. Seulement, le constat quant à la difficulté et l'inefficacité des discours grammaticaux est sans équivoque. En effet, plusieurs linguistes (Damar, 2007 ; Raemdonck 2011 ; Chiss, 2002) soutiennent l'idée selon laquelle les incohérences et les insuffisances de la grammaire constituent une source majeure de nombreuses lacunes et problèmes langagiers auxquels sont confrontés les apprenants dans le processus de l'apprentissage du FLE, en l'occurrence, dans la maitrise du fonctionnement des marques et des règles de différents cas d'accord du verbe notamment parce que ce dernier est considéré comme étant « *[…]* un processus cognitif complexe relevant de tâches multiples à effectuer » (Bonnal, 2016 : 5) . Raemdonck estime qu' « il est nécessaire aujourd'hui d'encourager enseignants et élèves à interroger les savoirs grammaticaux ancestraux, parce que ceux-ci ne répondent plus aux besoins langagiers actuels. » (2011 : 28). Ils sont, de ce fait, pour la remise en question du discours grammatical et pour la revendication d'un nouveau modèle théorique qui saurait être plus approprié à la langue, qui apporterait des explications logiques et des réponses pertinentes aux règles et aux questions qui tourmentent les acteurs du processus d'enseignement/apprentissage, les enseignants autant que leurs apprenants. Mais alors comment remédier aux difficultés et aux insuffisances de la grammaire ? Comment améliorer l'enseignement de l'accord du verbe en FLE en Algérie? Et par quel moyen pouvons-nous réaliser un compromis entre grammaire, linguistique et didactique des langues ?

1. De la linguistique à l'enseignement du FLE

« S'inspirer de la linguistique pourrait être une démarche porteuse pour l'élaboration du métalangage grammatical à enseigner. » (Damar, 2007 :1). L'idée est apparue, et n'a cessé de s'affermir. En effet, à l'instar de Damar, de nombreux linguistes et didacticiens (Pothier, 2011 ; Wilmet, 2010 ; Raemdonck, 2011 ; Béguelin, 2000) louent les mérites et les vertus de la linguistique qui contribuent à résoudre les difficultés posées par la grammaire. Ils impliquent les sciences du langage dans la didactique des langues étrangères et estiment qu'elle a besoin de leurs descriptions et de leurs renouvellements apportés sur ces plans afin d'améliorer l'enseignement de l'accord du verbe et proposer un contenu grammatical qui soit plus cohérent et plus adéquat.

2. La valeur d'applicabilité

Dans cette optique, un concept novateur, *la valeur d'applicabilité,* a été élaboré par Damar (2007). Il s'inscrit dans une perspective linguistico-didactique permettant d'étudier la possibilité de transfert des savoirs linguistiques, dans notre cas de l'accord du verbe, au

BDD-A29290 © 2018 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 18:35:53 UTC)

service de l'enseignement des langues de manière générale, du FLE en particulier. Cette notion résume sous son chapeau une série de critères qui permettent d'évaluer les contenus de la linguistique pour des mises en œuvre transposables et adaptables à l'enseignement/apprentissage de la grammaire en classe de FLE.

La valeur d'applicabilité est définie comme étant « l'ensemble de critères établis pour établir la validité d'une théorie linguistique dans une perspective d'enseignement, indépendamment de toute situation de classe, forcément particulière.» (2007 : 1).

A cet effet, il va sans dire que telle qu'elle est définie, cette piste de recherche a pour rôle celui d'une médiation d'une interactivité entre les théories linguistiques et le terrain pédagogique. C'est « une interface entre linguistique et didactique » (ibidem.)

Ces critères sont liés à la pertinence scientifique et à la pertinence didactique et sont scindés en critères essentiels et autres facultatifs. Néanmoins, il n'est pas toujours évident de les démarquer et de les délimiter.

Ainsi, nous nous inscrivons dans la lignée de Damar, et nous soutenons son hypothèse selon laquelle la linguistique peut pallier les insuffisances de la grammaire. C'est pour cette raison que nous ferons appel au moyen d'analyse qu'elle propose car nous considérons celui-ci comme étant, entre autres, l'outil clé qui répond le plus au type de questionnement que nous soulevons dans cette recherche.

Pour ce faire, nous avons constitué un corpus de trois grammaires : *Bescherelle, La grammaire pour tous* (Nicolas Laurent et Bénédicte Delaunay, 2012), *Robert et Nathan, Grammaire* (Alain Bentolila, 1995), *Larousse, Grammaire* (Jean Dubois, René Lagane, 2004) et de trois théories linguistiques : *Grammaire méthodique du français*[1] **(**Martin Riegel, Jean-Cristophe Pellat et René Rioul, 1997), *Grammaire critique du français* (Marc Wilmet, 2010) et *La Grammaire d'aujourd'hui* (Michel Arrivé, Françoise Gadet et Michel Galmiche, 1986). Le choix des grammaires s'est opéré sur la base d'entretiens avec quelques enseignants de langue française des deux paliers du système éducatif algérien, en l'occurrence, le primaire et le collège (CEM), et qui nous ont confiés leur recours fréquent aux susdites grammaires. Cependant, la sélection des théories linguistiques se justifie par le fait qu'elles traitent et abordent le fait de langue qui nous intéresse, c'est-à-dire, l'accord du verbe.

3. L'accord du verbe dans quelques grammaires

Compte tenu de la manière avec laquelle Le *Larousse*, le *Bescherelle* ainsi que le *Robert et Nathan* abordent l'accord du verbe, il est clair que nous sommes face à un discours traditionnel à caractère prescriptif. Aucune d'elles n'avance une règle ou un principe général qui peut englober tous les cas possibles. Elles font, toutes, de leur description du fait de langue qui nous intéresse une liste et un catalogue d'emplois où les règles qui régissent cet accord sont fournies de manière rigide et abstraite. Elles sont présentées sous formes d'inventaire suivis d'exemples construits, éventuellement prélevés sur un corpus. Par ailleurs, malgré le caractère progressif dont jouissent ces grammaires, en commençant l'exposé par l'accord du verbe avec un seul sujet, ensuite avec plusieurs, celles-ci sont incohérentes et ce à cause des contradictions que présentent leurs discours. En effet, tout

[1] Par commodité, et selon l'exemple de Martin Riegel, Jean-Cristophe Pellat et René Rioul (1997), nous utiliserons l'abréviation GMF pour désigner *Grammaire méthodique du français*.

BDD-A29290 © 2018 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 18:35:53 UTC)

comme le *Larousse,* le *Robert et Nathan*, par exemple, considère l'accord du verbe et celui du participe passé comme deux faits linguistiques différents et consacre à chacun une partie indépendante de l'autre. Cependant, dans celle concernant l'accord du verbe, l'auteur évoque l'accord du verbe aux temps composés, ce qui renvoie à l'accord du participe passé, et il introduit des exemples qui mettent en évidence, par un caractère gras et souligné, l'accord du participe passé et qui révèlent sa contradiction dans ce qu'il avance. (**La petite fille** est revenu**e**. **Les petites filles** sont revenu**es**.) (p. 18). Or, soulignons que l'accord du verbe ne devrait concerner que les temps simples et les auxiliaires des temps composés et non leurs participes passés car cette double analyse d'un même fait peut être une source de confusion chez l'apprenant dans la distinction entre verbe et participe passé. La confusion que peut engendrer cette incohérence réside dans le fait qu'un apprenant pourrait se tromper dans l'élément qu'il faut accorder, verbe ou participe passé. Ainsi, dans des exemples tel que : La lettre, c'est moi qui l'a écrite., les apprenants se focaliserons sur le participe passé *écrite* afin de faire le bon accord, en croyant que c'est le verbe omettant par conséquent d'accorder l'auxiliaire *avoir* avec le sujet *qui* : La lettre, c'est moi qui l'ai écrite.

C'est le cas dans le *Robert et Nathan*, où des emplois d'accord sont illustrés par des exemples comme « Mon père **et** ma mère **sont** arriv**és**. Ma mère **et** ma sœur **sont** arriv**ées** » (p. 20) pour l'accord du verbe quand les sujets sont juxtaposés ou coordonnés par *et*, ou encore « **Ton frère** et **Marine** sont parti**s** les premiers » (p. 22) pour l'accord en personne lorsqu'il y a plusieurs sujets. Ici, nous notons que l'accent est mis sur le participe passé, notamment dans le deuxième énoncé où l'accord de celui-ci concerne le genre et le nombre au moment où le titre annonce l'accord en personne.

Le *Larousse*, lui, en plus des exemples mettent en évidence l'accord du participe passé « **L'un et l'autre sont** tomb**és** ou **est** tomb**é** » (p. 113), « **Ma sœur avec son ami sont** all**és** au cinéma » (idem), il insère la règle d'accord de l'adjectif attribut « Quand le verbe a pour sujet un 'vous de politesse' le participe passé (et éventuellement, l'adjectif attribut) se met au singulier : N'avez-**vous** pas été ém**u** en l'entendant ? Je **vous** croyais sensibl**e** » (idem). C'est là une autre information qui pourrait induire l'apprenant en erreur et pour qui déjà les accords du verbe constituent une difficulté.

Quant au *Bescherelle,* nous remarquons que les auteurs insèrent dans leur développement de la réserve. Autrement-dit, dans certains emplois, ces derniers n'affirment pas totalement la vraie possibilité d'application d'une règle. Cela est apparent dans le fait qu'ils intègrent dans leurs explications des formes telles que « on peut faire l'accord », « le verbe se met souvent », « entrainent en général un accord », « l'accord au pluriel est le plus fréquent ». De plus, la pléthore de titres communs à ces trois grammaires tels que « Attention », « Mais » ou encore « Cas particulier » ont pour effet d'alourdir la lecture et de semer le doute chez l'apprenant sur ce qui est exception qui échappe à la règle, ou cas particulier qui nécessite une précision. Ainsi, ces incohérences, contradictions et profusion d'informations sans explication nous permettent de dire qu'il y a vraiment problème.

4. Examen des théories linguistiques

4.1. Les critères de scientificité linguistique

4.1.1. Explication *Vs* catalogue

Tout type de discours tablant sur un inventaire ou une liste de faits sans explication est un discours non rentable. En effet, d'un point de vue scientifique, pour pouvoir être comprise et assimilée, une théorie linguistique doit jouir d'un grand pouvoir explicatif des principes qu'elle avance et à travers lesquels l'apprenant parviendra à saisir la règle et, de surcroit, à

BDD-A29290 © 2018 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 18:35:53 UTC)

la comprendre. Ainsi, il sera en mesure de développer ses connaissances en tant que processus de pensée et non en tant que processus d'emmagasinement d'informations et de règles (Jérôme Bruner, 1990). Par ailleurs, tel que le souligne Damar « Retenir une règle (pour peu qu'elle soit opérationnelle) est moins coûteux cognitivement que retenir en extension un catalogue d'emplois » (2009 : 107). C'est le cas de le dire pour le l'accord du verbe où les emplois sont nombreux et différents.

Les contenus des théories linguistiques qui constituent notre corpus manifestent une tendance à expliquer le point de langue que nous étudions. Dans les parties qui nous intéressent de son ouvrage, Marc Wilmet remet en question l'immobilisme de la tradition grammaticale à laquelle il substitue une vision plus linguistique et réflexive de la langue. Il épingle les faiblesses de la grammaire traditionnelle et son ensemble de règles rigides et abstraites pour proposer une théorie qui s'appuie sur le sens. Selon lui, l'accord du verbe, qu'il soit avec un « collectif suivi d'un complément au pluriel » ou avec « le sujet grammatical » se guide par le sens que l'on veut exprimer, le raisonnement, l'intention et la focalisation sur une idée ou une autre. Si les grammaires du *Robert et Nathan* et le *Larousse* se limitent à traiter l'accord du verbe avec un « collectif suivi d'un complément au pluriel » en six et en deux lignes respectivement (sans prendre en considération les exemples insérés), et à énoncer la règle à appliquer sans pour autant donner des explications ou faire une analyse détaillée, la *Grammaire critique du français* consacre à cet emploi un examen qui s'étale sur trois pages (p. 433-435).
Selon la première grammaire :

> Si ce nom (collectif) est suivi d'un complément du nom au pluriel, le verbe se met au singulier lorsqu'on met l'accent sur l'ensemble […], au pluriel lorsqu'on met l'accent sur le complément […].
> En pratique, l'accord est indifférent.
> ~ Mais…
> Lorsque le nom est précédé d'un article défini, d'un adjectif possessif ou d'un adjectif démonstratif, le verbe se met obligatoirement au singulier […] (1995 :19).

Pour la deuxième grammaire « le verbe se met au pluriel si le sujet est beaucoup, la plupart ou un adverbe de quantité accompagné d'un nom complément au pluriel […] » (2004 : 112). Dans la théorie de Wilmet, plus de huit critères sont fournis, analysés et illustrés à l'aide d'exemples afin de peser les différentes possibilités d'accord à opérer tels que : « • la personnalité du déterminant introducteur (p.ex. UN triangle d'oies • l'éventuelle caractérisation du nom numéro 1 ; • l'appétence sémique du nom 1 et du verbe ; • l'éventuelle quantification du nom numéro 2 » (2010 : 435). Le discours de Wilmet va donc au-delà d'une simple proposition de règles grammaticales. L'auteur entreprend une démarche de remises en question de certaines formes grammaticales concernant certains cas d'accord en illustrant, à chaque fois, ces propos par de nombreux exemples, et enrichissant son exposé par de multiples références (Joseph Hanse, Maurice Genevoix, Alphonse Daudet, etc.). Il vise, par cette démarche, à inciter l'esprit du lecteur à l'observation et à la réflexion grâce aux questionnements qu'il y soulève. Par conséquent, ce disciple de Gustave Guillaume envisage l'accord d'un point de vue sémantique, en proposant, dans chacun des cas, des critères qui pourraient déterminer et favoriser tel ou tel accord. Dans le cas d'accord d'un « collectif suivi d'un complément au pluriel », l'auteur donne une indication qui pourrait guider ou déterminer la règle à appliquer. Selon lui, lorsqu'il y a

BDD-A29290 © 2018 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 18:35:53 UTC)

deux noms, comme dans les exemples cités ci-dessous (La plupart/ Bon nombre = nom 1, des invités/des étudiants = nom 2), l'accord s'effectue avec celui qui pourrait imposer ses marques au verbe, en l'absence de l'autre, et cela pour une meilleure pronominalisation « La plupart des invités SONT partis ou Bon nombre des étudiants ONT réussi se pronominalisent mieux La plupart SONT partis et Bon nombre ONT réussi que ?La plupart EST partie et ?Bon nombre a réussi ». (p. 434).

De ce fait, et d'après cette manière de dire les choses, nous retenons que le linguiste donne beaucoup d'importance au critère d'explication. Il discute, propose et explique à chaque fois le comment et le pourquoi de chaque type d'accord en s'aidant d'une profusion d'exemples qui facilitent la compréhension et qui rendent la règle appliquée plus appréhendable et plus facile à comprendre. Pour ce qui est de la *GMF*, les auteurs proposent une théorie de l'accord du verbe en présentant des analyses d'un grand nombre de cas possibles. Ils définissent le verbe comme étant « un mot variable qui se conjugue, c'est-à-dire qui est affecté par plusieurs catégories morphologiques. Il reçoit les marques spécifiques […] correspondant, sur le plan de la signification, au nombre […], à la personne, au temps et au mode […] » (1997 : 243). D'un point de vue morphologique, le verbe se reconnait donc par sa variabilité (changements de formes ainsi que les marques et les désinences qu'il reçoit) en adoptant la personne et le nombre du mot avec lequel il s'accorde notamment, dans notre cas, avec le sujet. La théorie avance que l'accord du verbe avec le groupe sujet joue un rôle important dans la structuration et la compréhension sémantique de la phrase. Selon les auteurs, l'accord sert aussi à identifier le sujet, à l'écrit surtout, « quand l'ordre sujet-verbe est inversé (Restent divers problèmes), ou quand un autre terme vient s'insérer entre le sujet et le verbe (Ils nous écriront) » (idem). Quant à *La Grammaire d'aujourd'hui,* C'est une grammaire au sens large du terme qui fournit un inventaire d'informations des notions appartenant aux différents domaines de la linguistique, à savoir, la phonétique, la sémantique, la morphologie et la syntaxe. Une telle considération et une telle sélection d'entrées et de concepts nous permettent de dire que les auteurs adoptent une démarche linguistique pour une visée didactique et pratique de l'ouvrage. D'ailleurs, ils déclarent qu' :

> […] ils ont conservé les acceptions les plus couramment admises dans le discours grammatical et métalinguistique d'aujourd'hui, celui notamment qui s'est installé dans la didactique de la langue (ou des langues) […] (idem : 12).

A travers l'étude des marques du genre et du nombre présentes dans l'exemple suivant « toutes ces petites filles dansent agréablement : elles sont fortement applaudies » (idem : 20), ils définissent l'accord de la manière suivante :

> Ce phénomène de transfert à distance des catégories morphologiques d'une classe – celle du nom et, dans des conditions partiellement différentes, celle du pronom nominal – sur d'autres classes (le déterminant, l'adjectif, le pronom représentant, le verbe), reçoit le nom traditionnel d'accord. (ibidem).

Nous remarquons que les linguistes ont le souci de l'explication et appuient leurs propos par des exemples qui facilitent la compréhension et l'assimilation de la règle donnée.

BDD-A29290 © 2018 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 18:35:53 UTC)

4.1.2. Cohérence *Vs* contradiction

Popper estime que c'est le critère « que l'on peut considérer comme la première des conditions auxquelles doit satisfaire tout système théorique, qu'il soit ou non empirique » (Popper cité par Damar, 2009 : 2). Pour Damar, la cohérence est « l'un de grands principes de scientificité […]» (2009 : 2). Il est donc le critère de scientificité par excellence. Si, par conséquent, une contradiction ou un manque de logique interne se manifeste, cela nuira de manière considérable à la compréhension de la théorie par l'apprenant, et engendrera systématiquement son rejet.

Dans le cas de nos théories, nous constatons que chacune d'elle suit un principe cohérent, exempt de contradictions. En effet, dans leurs expositions des multiples cas d'accord du verbe avec le sujet, les auteurs des trois théories choisies fournissent des contenus logiques qui correspondent et qui se limitent au fait linguistique que nous étudions sans en inclure un autre et ce contrairement aux trois susdites grammaires qui mêlent l'analyse de l'accord du verbe et celle du participe passé. Ainsi, et en plus de leur enchainement logique, nous ne décelons pas de règles qui nient ce que les autres soutiennent. De ce fait, nous estimons que
ce critère est respecté.

4.1.3. La validité

En tenant compte du pouvoir explicatif, il est admis que plus une théorie peut cerner un grand nombre de cas d'emplois, plus elle est jugée valide. Toutefois, la présence d'exceptions remet en question la validité de celle-ci.

Ici, il faut dire que dans notre analyse, nous avons eu affaire à des titres de type « cas particuliers » (*GMF*), ou encore « Les DEROGATIONS » (*Grammaire critique du français*). Or, nous estimons que ceux-ci ne constituent pas des exceptions car ils n'échappent pas au principe général de la théorie, et ne portent pas atteinte à sa validité, mais nécessitent quelques conditions et précisions d'application. Raemdonck explique ce fait en précisant que « le cas particulier devrait respecter la règle générale, mais permettre de la préciser, à l'inverse de l'exception, qui laisse le cas hors règle » (2011 : 397). En outre, *La Grammaire d'aujourd'hui* ne présentant aucune exception, nous estimons que ces trois théories sont valides.

4.1.4. Économie : monosémie *vs* polysémie

Ce dernier critère de scientificité ne concerne que les théories qui remplissent le critère de validité. Nous privilégierons une théorie qui fait appel à une notion explicative et grâce à laquelle les différents cas d'usage sont appréhendés car la présence de plusieurs concepts à retenir peut entraver la compréhension chez l'apprenant.

Lors de notre analyse, il s'est révélé qu'hormis la *Grammaire critique*, la *GMF* et *La Grammaire d'aujourd'hui* respectent ce critère et sont donc économiques. Si la théorie de Marc Wilmet ne l'est pas, c'est à raison du foisonnement de son métalangage où chaque concept peut en cacher un autre.

4.2. Les critères de didacticité

4.2.1. Modèle global *Vs* modèle modulaire

Dans une perspective d'enseignement, nous privilégierons une théorie globale qui rend compte de toutes les possibilités d'emploi et qui fournit une piste de compréhension non partielle et non limitée du phénomène étudié. Confronté à une approche modulaire,

BDD-A29290 © 2018 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 18:35:53 UTC)

l'apprenant ne pourra comprendre et assimiler qu'une face du fait en question. Il sera donc dans l'obligation d'aller chercher d'autres explications dans d'autres discours qui traiteraient le sujet d'un autre point de vue. Une situation qui compliquera la compréhension chez l'apprenant puisqu'il aura à doubler d'effort dans un processus de double discours.

En ce qui concerne notre corpus, nous retenons que la *GMF* et la *Grammaire critique du français* présentent des théories globales qui intègrent les différents aspects des différents cas d'emploi de l'accord du verbe. La *GMF* offre une profusion de points traités qui, appuyés d'exemples, cernent le fait de langue en question. Quant à celle de Marc Wilmet, de par la nature du raisonnement sémantique qui fonde son principe théorique, elle prend en compte différents cas d'accord possibles. En revanche, *La Grammaire d'aujourd'hu*i ne jouit pas de ce caractère. C'est une théorie modulaire de par la présentation partielle qu'elle donne ne traitant pas un nombre important et varié des usages de l'accord du verbe. Des constructions et des emplois n'y sont pas traités, tels que : accord du verbe lorsque le sujet est un infinitif ou une phrase, accord du verbe dans des procédés de mise en relief, accord selon le type du déterminant introducteur utilisé, selon qu'il soit un article défini ou indéfini.

4.2.2. Intègre le sens/ permet de construire le sens/ permet de produire le sens

La finalité pratique de l'enseignement d'une langue étrangère est de développer chez l'apprenant une compétence de communication relative à la grammaire. Autrement-dit, il s'agit d'amener ce dernier à comprendre, à produire du sens et à communiquer dans la langue cible. Pour ce faire, la didactique du FLE doit exploiter le discours des théories linguistiques qui intègrent le sens dans l'explication des fonctionnements grammaticaux « […] sous peine de faire de la grammaire détachée de tout contexte de production et de réception, ce qui serait de tout évidence assez stérile. » (Damar, 2009 : 103).

Dans l'exposé qu'offre la *GFM* quant à l'accord du verbe, nous ne relevons que peu d'indications sur le sens, comme lorsque le verbe est défini d'un point de vue sémantique (p. 243). Par ailleurs, rappelons que Pellat et Riegel déclarent que « la GMF prend en compte les acquis de la tradition grammaticale française […] et, pour son socle formel, ceux de la grammaire distributionnelle […] et de la grammaire générative et transformationnelle. » (2012 : 17). Les deux courants distributionnel et générativiste l'un comme l'autre, n'intègrent pas le sens et ne le considèrent pas comme un concept clef dans leur principe théorique. Par conséquent, bien que cet aspect soit présent, il reste insuffisant et ne permet pas de construire ou de produire du sens. Le discours de Marc Wilmet, quant à lui, en plus du fait qu'il donne beaucoup d'importance au sens et en fait la condition de l'accord, il aborde une multitude de cas où l'intégration du sens est perçue de manière évidente. Il va jusqu'à expliquer les difficultés sémantiques qui peuvent bloquer l'accord du verbe à travers des exemples qui permettent de les mettre en évidence (p. 562). En revanche, si cette théorie intègre le sens, il est difficile de prédire si elle permet de le construire, voire de le produire. Pour ce qui est de *La Grammaire d'aujourd'hui*, nous n'avons décelé aucune intégration sémantique. Contrairement à la précédente qui considère le sens comme le critère qui permet de faire les bons accords, le principe de celle-ci stipule que c'est l'accord qui permet le repérage sémanticosyntaxique (p. 20).

BDD-A29290 © 2018 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 18:35:53 UTC)

4.2.3. La lisibilité

Elle concerne deux évaluations : formelle et matérielle. Pour faciliter la lecture et la compréhension d'une théorie. Damar recommande :

> […] les mots courts (trois syllabes maximum), le métalangage si possible imagé et limité et à propos duquel nous ajoutons qu'il devrait être défini, les phrases courtes (vingt mots maximum) et simples syntaxiquement (Sujet-verbe-Objet avec une distance linguistique faible) qu'elle soit, sur le plan formel, lisible au niveau des mots (courts), des phrases (courtes et syntaxiquement simples). (2009 : 106).

Tandis que le plan matériel, lui, renvoie à la manière dont le texte est présenté, au fait qu'il soit accompagné de grille, tableau, schémas, etc.

En effet, si l'enseignant fait appel lors du processus de l'enseignement de la langue à des mots simples et à des phrases courtes, cela favoriserait le processus de l'apprentissage et faciliterait la compréhension et l'assimilation chez les apprenants.

Ainsi, les mots utilisés dans les discours de la *Grammaire critique du français* et *La Grammaire d'aujourd'hui* sont courts (pas plus de trois syllabes).

La *GMF* recourt à des mots longs. Cependant, si le métalangage de la *GMF* et de *La Grammaire d'aujourd'hui* est défini et limité, celui de la *Grammaire critique du français* est défini, mais pas limité. Dans les trois théories, le métalangage n'est en aucun cas imagé. Quant aux phrases, elles sont longues (plus de vingt mots) et, de ce fait, complexes dans la *Grammaire critique du français* et la dans *GMF*. Elles sont plutôt courtes et simples dans *La Grammaire d'aujourd'hui.*

4.2.4. L'intelligibilité

4.2.4.1. La progressivité

Il est préférable d'avoir une théorie qui décrit et explique les faits de manière graduelle. Cette manière d'avancer qui va du plus simple au plus difficile offrira à l'apprenant une conception théorique plus intelligible.

La manière avec laquelle les auteurs des trois théories ont fractionné l'étude de l'accord du verbe permet de dire que celles-ci abordent ce point de langue d'une manière progressive. La *GMF* et *La Grammaire d'aujourd'hui* commencent par définir le phénomène d'accord de manière générale pour présenter, par la suite, des explications des différents emplois. La *Grammaire critique du français* n'échappe pas à ce principe et procède, à son tour, à la présentation d'un discours qui augmente au fur à mesure dans la difficulté des cas d'emploi.

4.2.4.2. La parcimonie

Ce critère renvoie au nombre de notions auxquels la théorie fait appel pour l'explication. Il est préférable que son principe se réduise à un seul concept clé au lieu de déployer plusieurs éléments de connaissances qui peut entrainer la confusion chez les apprenants.

Dans notre analyse, les deux théories la *GMF* et La *Grammaire d'aujourd'hui* ne sont pas parcimonieuses du fait qu'elles ne réunissent pas les différents cas de l'accord du verbe sous un unique principe. Par contre, la *Grammaire critique du français* respecte ce critère grâce au fait d'avoir choisit de construire ses explications sur un seul concept clé, celui de la considération de l'aspect sémantique.

BDD-A29290 © 2018 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 18:35:53 UTC)

4.2.4.3. La concrétude

C'est le fait de faire appel à la réalité, de travailler sur des énoncés réels dans des situations concrètes et non des énoncés fictifs, empruntés au corpus littéraires.

Pour les trois théories que nous analysons, nous ne décelons pas d'indications qui renvoient au concret, si ce n'est cette phrase « La langue parlée ou familière peut accorder le verbe *au* singulier, mais l'usage soigné exige l'accord du verbe au pluriel » (Wilmet : 146). Ce critère n'est donc pas rempli.

4.2.4.4. Emploi d'images et de métaphores

Il s'agit du recours à la figure de style de type métaphore. Leur utilisation peut faciliter l'assimilation de la théorie et l'accès au sens qu'elle véhicule.

Il n'y a que la théorie de Marc Wilmet qui use de critère dans les phrases suivantes : « L'accord du verbe avec un « collectif suivi d'un complément au pluriel » (sic) demeure un fringant cheval de bataille de la grammaire normative. » (p. 433) ; « Bénéfice pour tout le monde, l'insolite règle d'accord du verbe « avec le complément » tombe aux oubliettes. » (p. 435) ; « […] le français contemporain ne craint pas d'étendre le singulier au verbe des sous-phrases […] » (p. 561) ; « […] (l'accord au singulier laissant pourtant le pronom pluriel celles veuf de la sous-phrase qui le légitime). » (ibidem). Dans le cas présent, nous avons affaire à des métaphores directes où le comparé est absent et le comparant est présent.

5. Grille d'analyse de la valeur d'applicabilité

Après avoir établi la valeur d'applicabilité des trois théories linguistiques traitant de l'accord du verbe, nous procéderons dans cette grille, telle que présentée par Damar, à y résumer les résultats : *Grammaire critique du français* (1), la *GMF* (2), *La Grammaire d'aujourd'hui* (3)

Théories				1	2	3
Critères de Scientificité linguistique	Explication *Vs* catalogue			+[1]	+	+
	Cohérence *Vs* contradiction			+	+	+
	La validité			+	+	+
	Économie: monosémie *vs* polysémie			-	+	+

[1] Lorsqu'un critère est composé de deux éléments (exp. explication *vs* catalogue), le signe (+) renvoie au premier élément, le signe (-) renvoie au deuxième, le signe (+/-) signifie que le critère est rempli à moitié.

BDD-A29290 © 2018 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 18:35:53 UTC)

Critères de didacticité	Modèle global *Vs* modèle modulaire			+	+	-
	Intègre le sens/ permet de construire le sens/ permet de produire le sens			+/-	-	-
	La lisibilité	Mots	(courts, 3syllabes maximum)	+	-	+
			Métalangage défini	+	+	+
			Métalangage limité	-	+	+
			Métalangage imagé	-	-	-
		Phrases	Courtes(20mots maximum)	-	-	+
			Syntaxiquement Simples (SVO)	-	-	+
		Présentation		-	-	-
	Intelligibilité	Progressivité		+	+	+
		La parcimonie		+	-	-
		La concrétude		-	-	-
		Emploi d'images et de métaphores		+	-	-

Tableau 1: Grille d'analyse des théories linguistiques

Sans tenir compte de la distinction entre les critères essentiels et les critères facultatifs, l'examen des discours linguistiques en rapport avec le fait de langue traité révèle qu'aucune des trois théories ne remplit la totalité des critères de la valeur d'applicabilté. Dans un premier temps, toutes les théories linguistiques satisfont à tous les critères de scientificité, à l'écart de *La Grammaire critique du français* qui échappe au critère d'économie. Dans un second temps, et pour ce qui est des critères de didacticité, *La Grammaire critique du français* répond à sept d'entre eux, à savoir le modèle global, le sens, les mots courts, le métalangage défini, la progressivité, la parcimonie et l'emploi des métaphores. La *GMF* remplit l'ensemble des critères de scientificité et les quatre critères didactiques suivants : modèle global, métalangage défini et limité, progressivité. *La Grammaire d'aujourd'hui,* quant à elle, respecte à son tour tous les critères scientifiques, et satisfait six autres de didacticité : mots courts, métalangage défini et limité, phrases courtes et progressivité.

BDD-A29290 © 2018 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 18:35:53 UTC)

Conclusion

Le présent article est le résultat d'une préoccupation à visée scolaire en grammaire et en linguistique. Nous pensons que les grammaires traditionnelles au sens prescriptif et normatif sont à l'origine des contenus des grammaires scolaires. Si, en plus de ces contenus abstraits, les pratiques en classe que l'enseignant en fait ne sont pas adéquates, cela poserait problème dans l'apprentissage de la langue et ne répondrait plus aux besoins langagiers des apprenants. La linguistique appliquée, en tant qu'activité intermédiaire entre linguistique et grammaire a tenté de remédier à cette difficulté en remettant au goût du jour la tendance selon laquelle la linguistique peut contribuer à améliorer les contenus grammaticaux traditionnels. Aujourd'hui, dans une perspective didactique, et grâce aux apports de cette discipline dans l'enseignement du FLE, le concept de *La valeur d'applicabilité*, tel conçu par Damar est l'outil par lequel nous avons tenté de le prouver. A travers le présent article, nous nous sommes assigné la tâche d'évaluer, sur la base de cet outil d'analyse, le degré de la pertinence scientifique et celle didactique de trois théories linguistiques traitant de l'accord du verbe dans le but d'estimer leur potentiel de contribution à l'amélioration de l'enseignement de l'accord du verbe dans une classe de FLE. Ne répondant pas de manière égale au respect de ces critères est un fait qui atteste qu'une théorie linguistique ne peut être appliquée telle quelle dans son état brut. Il faut la remodeler, la façonner, l'adapter aux besoins du phénomène étudié afin d'obtenir des contenus grammaticaux plus faciles, plus cohérents, mais surtout plus fructueux.

Références bibliographiques :

Arrivé M, Gadet F, Galmiche M., 1986, *La grammaire d'aujourd'hui, Guide alphabétique de linguistique française*. Ed. Flammarion.

Béguelin M-J., 2000, *De la phrase aux énoncés. Grammaire scolaire et descriptions linguistiques.* Bruxelles, De Boeck-Duculo

Bonnal K., 2016, « *Enseigner l'accord sujet-verbe grâce à une modalité de travail fréquente dans les pratiques : la phrase dictée du jour. Description et analyse d'une séance filmée sur la mise en œuvre de cette activité dans six classes de fin d'école primaire. »* Les Dossiers des sciences de l'éducation, https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01408677/document (consulté le 25 mai 2018).

Bruner J-S., 1990, *Acts of meaning*. Harvard University Press.

Cuq J-P., 1996, *Une introduction à la didactique de la grammaire en français langue étrangère*, Didactique du français, Ed Didier Hatier, Paris.

Chiss J-L., 2002, « *Débats dans l'enseignement/apprentissage de la grammaire*. » In Cahiers de l'ILSL, N°13, pp. 5-16. Université de Paris 3 Sorbonne Nouvelle et Université de Lausane. https://www.unil.ch/clsl/files/live/sites/clsl/files/shared/clsl13.pdf (consulté le 25 juillet 2016)

Damar M-E, 2007, « *La valeur d'applicabilité d'une théorie linguistique : une interface entre linguistique et didactique. L'exemple du subjonctif en FLE ».* Université Libre de Bruxelles, Belgique,p.01http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=2&cad=rja&uact=8&ved=0CCoFAB&url=http%3A%2F%2Fgrammr.ulb.ac.be%2Ffichiers%2Fcolloques%2FNantes2008%2FDamar.pdf&ei=nfQDVeXuBsLkyAPf8YBo&usg=AFQjCNGfKfhdNPSkQTcaf-iNcYbua1W3WQ (consulté le 17 novembre 2014).

Damar M-E, 2009, *Pour une linguistique applicable : l'exemple du subjonctif en FLE* , thèse de doctorat, Université de Libre de Bruxelles, Belgique.

Damar M-E, juin 2009, « *La valeur d'une théorie linguistique. L'exemple des articles un et le en FLE* », Les Cahiers de l'Acedle, p. 105 *http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0CCIQFjAA&url=http%3A%2F%2Facedle.org%2FIMG%2Fpdf%2FDamar-M--E La_valeur_d_applicabilite_d_une_theorie_linguistique.pdf&ei=nfQDVeXuBsLkyAPf8YBo&usg=AFQjCNHVGGxH4gM5m2WyGPFEQbPFJ2prVA* (consulté le 17 novembre 2014).

BDD-A29290 © 2018 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 18:35:53 UTC)

Dubois J, Lagane R., 2004, *Grammaire,* ed Larousse, France.
Laurent N, Delaunay B., 2012, *Bescherelle : Grammaire pour tous*, Ed. Hatier, Paris.
Pellat J-C., Riegel M., 2012, « La *Grammaire méthodique du français* : élaboration d'une grammaire linguistique globale », *Langue française,* 2012/4 (n°176), p. 11-26. https://www.cairn.info/revue-langue-francaise-2012-4-page-11.htm (consulté le 14 novembre 2016).
Pothier B., 2011, « *Contribution de la linguistique à l'enseignement du français*. » CLEF, Presses de l'université du Quebec. http://www.puq.ca/catalogue/livres/contribution-linguistique-enseignement-francais-2086.html (consulté le 15 avril 2017).
Raemdonck D., 2011, *Le sens grammatical. Référentiel à l'usage des enseignants,* Bruxelles : Peter Lang.
Riegel M., Pellat J-C., Rioul R., 1997, *Grammaire méthodique du français*, PUF, Paris.
Timuc M., 2015, « *La place de la grammaire dans l'enseignement du FLE en contexte exolingue. »* http://arlap.hypotheses.org/5022 (consulté le 07 mars 2017).
Wilmet M., 2010, *Grammaire critique du français*, Bruxelles, Ed De Boeck, Duculot, Paris.

HAMACHE Maha est doctorante en Linguistique appliquée à l'enseignement du FLE et enseignante au département de français, faculté des lettres et des langues, Université de Bejaia, Algérie. Elle est aussi membre du laboratoire de recherche LESMS (Les Langues Etrangères de Spécialité en Milieux Socioprofessionnels). Elle travaille sur l'accord du verbe dans les grammaires et les théories linguistiques et son enseignement en FLE.

SADI Nabil est docteur en Sciences et maître de conférences en Sciences du langage au département de français, faculté des lettres et des langues, Université de Bejaia, Algérie. Il est aussi directeur du laboratoire LESMS (Les Langues Etrangères de Spécialité en Milieux Socioprofessionnels) et rédacteur en chef de *Multilinguales*. Il travaille principalement sur le français parlé dans les médias algériens, sur la variation et le style dans les milieux plurilingues. Il est l'auteur d'une vingtaine de publications.

BDD-A29290 © 2018 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 18:35:53 UTC)